



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

## COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

### Cinquième session

Rome, 22-26 mars 2010

### Guide des pratiques et des normes internationales phytosanitaires concernant les forêts

#### Point 12.6 de l'ordre du jour provisoire

1. La Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts de la FAO a demandé que soit préparée une publication qui donnerait au secteur forestier des indications claires et concises sur les pratiques favorisant la santé des forêts, y compris la prévention des déplacements d'espèces envahissantes susceptibles de nuire aux forêts. Cette publication est actuellement élaborée par un groupe pluridisciplinaire de scientifiques, de fonctionnaires nationaux de la protection des végétaux et de représentants du secteur des forêts, avec l'appui du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). La collaboration entre la Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts et le Secrétariat de la CIPV a été officialisée par des objectifs communs dans le cadre du système de gestion de résultats de la FAO. Ces objectifs communs encouragent à prendre des mesures concrètes et soulignent combien il importe d'accéder pleinement à la CIPV et aux Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) connexes, et de les appliquer dans le cadre des activités forestières.

2. Intitulée « *A Guide to Phytosanitary Forestry Practices and International Standards* » (*Guide des pratiques et des normes internationales phytosanitaires concernant les forêts*), elle s'articule en quatre parties:

- Directives simplifiées sur les bonnes pratiques favorisant la santé des forêts, de la plantation à la production de fibres et à la commercialisation des produits forestiers sur les marchés internationaux, en passant par l'exploitation.
- Informations simplifiées sur les risques liés au commerce de produits forestiers et les mesures phytosanitaires connexes.
- Directives sur l'emploi de la terminologie forestière dans les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) existantes.

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)

- Exemples internationaux pertinents de la mise en œuvre et de l'application des NIMP concernant la foresterie.
3. Ce guide n'est pas destiné à remplacer ou à modifier les NIMP, ni à traiter tous les points qu'elles abordent; il s'agira d'un texte simplifié sur les concepts phytosanitaires concernant la foresterie (certification phytosanitaire, analyse du risque phytosanitaire, détermination de la situation d'un organisme nuisible, surveillance, approches systémiques, etc.) à l'usage des personnes travaillant en dehors des Organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) et à l'appui des activités de celles-ci.
  4. La première version du texte est terminée. Actuellement entre les mains de l'équipe de rédaction, le projet de guide sera bientôt soumis à des spécialistes, qui formuleront leurs commentaires. Un deuxième examen, plus large, fera intervenir en particulier des spécialistes des forêts, des représentants de l'industrie, notamment des points focaux de la CIPV; il commencera vers le mois d'avril 2010. Il convient de noter que ce guide est produit par la Division des forêts de la FAO et qu'il ne fera donc pas l'objet d'un processus de consultation ou d'adoption de la CIPV. Les rédacteurs souhaiteraient cependant recueillir les observations des ONPV dans le cadre du processus de consultation de l'équipe de rédaction. Après réception et examen des commentaires et, s'il y a lieu, insertion de ceux-ci dans le texte, l'équipe de rédaction du Département des forêts produira la version définitive du guide, qui sera ensuite présentée pour approbation au Comité des forêts à sa vingtième session, en octobre 2010.
  5. La Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts propose de diffuser ce guide en octobre 2010, aussi bien sous forme de brochure qu'au format électronique. Elle prévoit ensuite d'organiser plusieurs ateliers régionaux afin d'en promouvoir l'utilisation, en particulier dans les pays en développement.